



Tonnellerie Rousseau

Père & Fils

Tonneliers - Foudriers en Bourgogne depuis 1954
"10 Meilleurs Ouvriers de France"

MEMO 1206-19

De: Jean Marie ROUSSEAU

Objet: Certificat d'alimentarité

Produits concernés : Tous les produits de la gamme Rousseau (fûts et grands contenants).

Madame, Mademoiselle,

Nous confirmons que tous les produits de la gamme Tonnellerie Rousseau sont fabriqués en respectant scrupuleusement les normes en vigueur de notre profession, ces marchandises sont donc loyales et conformes vis-à-vis de l'industrie alimentaire.

Il s'agit des produits suivants :

- **Fûts** : 28L, 57L, 114L, 225L, 228L, 300L, 450L, 500L, 600L.
- **Cuves de vinification.**
- **Cuves d'élevage** (avec fermetures bois ou Inox).
- **Foudres ronds et foudres ovales.**

Nous attestons, étant donné nos méthodes de fabrication et nos choix de matières premières et autres consommables, que ces produits peuvent être utilisés à des fins alimentaires conformément au Règlement cadre **1935/2004/CE** du parlement Européen et du Conseil du 27 Octobre 2004.

Pour faire valoir ce que de droit,

Meilleures salutations,

Jean Marie ROUSSEAU

Tonnellerie ROUSSEAU
Directeur Général